

Délibération n°D20220138

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Finances

Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

**ABSENTS EXCUSES :**

|                               |                      |                          |
|-------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN | a donné délégation à | Christian BORDENAVE      |
| Jean-Pierre CAZES             | a donné délégation à | Laurence ROUAN           |
| Joaquina WEINBERG             | a donné délégation à | Joëlle ISUS              |
| Fatiha BANCAL                 | a donné délégation à | Charles MARBOT           |
| Stéphane FRADIN               | a donné délégation à | Christophe DAVID-BORDIER |
| Marion CHAMBERON              | a donné délégation à | Fabien RUET              |

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne »

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

VU les article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

VU la délibération n° 20220109 du 17 novembre 2022, actant qu'un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023 s'est tenu à l'appui d'un rapport ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis au vote par chapitre et par nature avec une présentation fonctionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023.

Adopté par 24 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY).

7 voix contre (Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL).

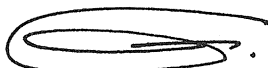
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/12/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 19 DEC. 2022

et de l'affichage en date du 19 DEC. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Corinne GONDONNEAU



La Première Adjointe,



Laurence ROUAN